

NOMINATION DANS LE BUREAU DE LA REDACTION DES LOIS.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN propose :

Que la proposition de Son Honneur M. l'Orateur relative à la nomination de M. John T. Dunn pour remplir une vacance dans la subdivision B de la seconde division au bureau de la rédaction des lois de la Chambre des communes, et que la nomination faite par le Gouverneur en conseil pendant les vacances parlementaires soit ratifiée et confirmée.

La nomination est faite en vertu de la loi du service civil, dont toutes les dispositions ont été remplies.

(La motion est adoptée.)

LES CANADIENS EN EUROPE.

L'hon. M. GRAHAM: Quelles sont les mesures prises par le Gouvernement pour venir au secours des Canadiens qui se trouvent sans ressources en Angleterre ou sur le continent européen et ne peuvent revenir au pays dans le moment?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je crois que la correspondance qui a été déposée contient quelques renseignements à ce sujet. Le Gouvernement a reçu plusieurs lettres et demandes de renseignements au sujet des Canadiens qui sont quelque part sur le continent européen, et dont leurs parents et amis ne pouvaient avoir de nouvelles. Nous avons essayé d'établir un service pour répondre à ces demandes. Ce service a été confié à sir Joseph Pope, sous-secrétaire d'Etat des Affaires extérieures. Chaque fois que la chose a été jugée nécessaire ou désirable, M. Pope s'est mis en communication par câble avec M. Perley au sujet de plusieurs cas à la fois ou de cas individuels suivant les circonstances. En sus, nous avons fait savoir à M. Perley que le Gouvernement était prêt à mettre £20,000 à sa disposition pour venir en aide à ces personnes en leur avançant des fonds ou autres secours suivant qu'il le jugera à propos, parce que nous croyons que se trouvant sur les lieux il est mieux en état de juger que nous pourrions le faire à distance.

CONTRIBUTIONS DES PROVINCES POUR LA GUERRE.

L'hon. M. LEMIEUX: Je demanderai au très honorable premier ministre s'il peut faire connaître à la Chambre les différentes contributions que les gouvernements provinciaux ont faites aux autorités impériales, et la nature de ces contributions.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Je crois qu'un gouvernement provincial est sur le point d'offrir

une contribution, ou l'offrira prochainement. Je n'ai pas de renseignements précis. J'en ai entendu parler aujourd'hui, mais je ne suis pas prêt à faire une déclaration définitive. Si mon honorable ami veut bien attendre jusqu'à demain, je tâcherai de lui donner alors tous les renseignements que possèdera le Gouvernement.

DISCUSSION GENERAL DU BUDGET.

L'hon. W. T. WHITE (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Avant de déposer les mesures fiscales que je dois soumettre à la Chambre, je donnerai un aperçu succinct de la situation financière du Canada et de la situation nouvelle qui, d'après moi, est créée par la déclaration de la guerre.

Les conditions financières et économiques communes à tous les pays, dont j'ai parlé au long dans mon exposé budgétaire, en avril dernier, ont causé une diminution considérable dans nos recettes depuis le mois de septembre dernier. Pendant les quatre premiers mois du présent exercice financier: avril, mai, juin et juillet, il y a eu diminution de recettes par rapport à la période correspondante du précédent exercice financier de plus de 10 millions de dollars.

Comme conséquence d'un accroissement général dans l'activité commerciale dû à des conditions financières plus faciles, une amélioration marquée s'est fait sentir vers la fin de juillet. On constate cette amélioration dans les rapports des premiers dix jours du mois d'août, la diminution dans les recettes n'étant que de \$500,000, ce qui donnerait \$1,500,000 pour le mois, par rapport à une diminution moyenne de \$2,700,000 pour chacun des quatre mois précédents.

Comme la diminution dans les recettes du dernier exercice financier avait commencé dans le mois d'octobre, nous avions pensé que pendant les derniers mois de l'année civile les recettes des mois correspondants de l'année précédente augmenteraient graduellement et que nous pourrions espérer des gains en janvier, février et mars qui compenseraient dans une certaine mesure le Trésor de ses pertes précédentes.

Cette prévision a été entièrement déjouée par la guerre. Son explosion extraordinairement soudaine entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, et la rapidité effrayante de son extension à la Russie, à l'Allemagne, à la France, à la Belgique et à la Grande-Bretagne ont jeté le monde civilisé

dans une panique comme on en a jamais vu. Le coup porté à la finance internationale a été immense.

L'effet de cet ébranlement de la confiance publique fût de susciter aussitôt, et sur tous les points, une demande d'or. Des titres pour des sommes énormes furent jetés sur le marché et vendus pour ce qu'on voulait bien en offrir. La liquidation s'est poursuivie sur une énorme échelle jusqu'à ce que les pertes prodigieuses éprouvées par les particuliers et le drainage de l'or opéré dans tous les grands centres financiers eurent déterminé la fermeture des bourses et bureaux de change du monde. La demande d'or persistant dans le monde financier et la pratique de thésauriser se généralisant, le résultat inévitable fut bientôt la suspension générale des paiements en espèces.

Par suite de cette suspension, accompagnée en Angleterre, et ailleurs en Europe, de proclamations moratoires différant l'échéance d'obligations à terme, par suite aussi de l'impossibilité d'expédier de l'or de l'autre côté de l'Atlantique sans s'exposer à le voir tomber aux mains de croiseurs ennemis, le système universel du change se trouva bouleversé. Simultanément le commerce international se trouva enrayé par suite de l'interruption soudaine de toute relation entre belligérants et la cessation immédiate des échanges entre l'Europe et l'Amérique.

Tous ces événements malheureux se sont précipités dans l'espace de deux ou trois semaines; et cependant, telle est la flexibilité de l'organisation financière du monde, que déjà l'ordre sort de ce qui semblait être un inextricable chaos, et le vaste et complexe mécanisme du commerce et de la finance reprend, avec une régularité qui s'accroît d'heure en heure, sa fonction normale.

Pour les fins du présent exposé, il me reste à estimer aussi exactement que possible nos perspectives de dépense de l'année, à indiquer mes prévisions quant au revenu et à soumettre les mesures proposées par le Gouvernement en vue de faire face aux conditions nouvelles qui nous sont faites.

Je manquerais de franchise si je ne disais pas sur-le-champ que ces prévisions, tant en ce qui regarde les rentrées que les sorties, ne sont à mes yeux fondées que sur des probabilités fort incertaines, car personne ne saurait pronostiquer avec une mesure raisonnable d'assurance ce que l'avenir nous réserve sous l'une ou l'autre de ces rubriques.

Avant que la guerre eût été déclarée, nous avions estimé notre revenu à \$145,000,000

[M. W. T. White.]

et nos dépenses à \$175,000,000 à peu près, dont 135 millions imputables sur le compte du revenu consolidé, et 40 millions imputables sur le compte du capital, comptes spéciaux et de placement.

En juin dernier nous avons négocié un emprunt de 5 millions de livres sterling, dont le produit, joint aux recettes prévues, nous aurait conduit jusqu'à l'automne prochain, alors qu'un nouvel emprunt, disons, de 3 millions, aurait paré à tous nos besoins jusqu'à la clôture de l'exercice financier, y compris le retrait de billets du Trésor devant échoir en novembre prochain, au montant de \$1,700,000.

Notre situation actuelle au comptant est normale, car, tant au Canada qu'à Londres, nos soldes de compte de banque ont été maintenus en bon état.

J'aborde maintenant l'examen de la situation telle qu'elle a été modifiée par la guerre. Quant aux rentrées pour le reste de l'année, c'est avec grande hésitation que je me hasarde à les estimer. Depuis un certain temps j'ai fait mettre la question à l'étude par les experts de mon ministère et ceux du département de la Douane. Il ne paraît pas douteux que nous n'ayons à enregistrer une moins-value notable des recettes de la douane, par suite de la diminution des importations. Du seul fait de la guerre, nos échanges avec l'ennemi cessent automatiquement. Le relèvement des taux de l'assurance maritime devra avoir un effet des plus marqués sur les échanges transocéaniques. Et surtout l'interruption temporaire du cours de nos emprunts en Grande-Bretagne, en restreignant notre capital disponible et nos dépenses, va produire une diminution sensible du chiffre de nos importations. D'autre part, nous constaterons probablement une augmentation de nos importations à provenance des États-Unis, dont les ports nous transmettront sans doute des marchandises expédiées d'Europe. Le renchérissement de nos grains, de nos denrées et autres produits va ajouter à la puissance d'achat que dans les circonstances ordinaires nous aurions eue de ce chef. A la suite d'un examen attentif de tous les aspects de la question, nous sommes d'avis que nos recettes des sources actuelles pour l'année devront atteindre à 130 ou 135 millions.

Quant aux dépenses, la ligne de conduite du Gouvernement sera autant que possible de maintenir le programme actuel de travaux publics en construction. D'autre part, de nouveaux travaux ne seront pas mis en train tant que la situation financière ne sera pas redevenue normale, et à cet

égard nous devons solliciter l'indulgence et la coopération des membres de la députation tant de l'un que de l'autre parti. D'un côté nous ne voudrions pas interrompre les travaux en construction, ce qui entraînerait le chômage forcé; et, d'un autre côté, il nous faut bien tenir compte de l'état financier actuel et nous abstenir d'entreprises nouvelles, tant que nous n'aurons pas la perspective des sources de revenu requises pour leur exécution. Dans ces conditions, j'estime que notre revenu serait à peu près suffisant pour parer aux dépenses courantes; c'est, du moins, ce que j'espère.

Il reste à satisfaire d'autre manière à une dépense imputable sur le compte du capital les comptes spéciaux et de placement, formant un total probablement de 30 millions, ainsi qu'aux dépenses spéciales que nous serons peut-être appelés à faire pour la défense commune du Canada et de l'empire. Nous demandons au Parlement de nous accorder un crédit de 50 millions. Il est difficile de dire quelle partie de cette somme sera dépensée d'ici à la clôture de l'exercice financier, mais il y a lieu de prévoir que ce sera la plus grande partie. Pendant que sévit une guerre universelle et que notre existence nationale est en jeu, il ne serait guère patriotique de ménager son sang ou son argent; et on peut être assuré que le Gouvernement continuera à seconder de toutes ses forces les efforts de la Grande-Bretagne dans cette lutte émouvante où elle se trouve engagée pour la préservation de l'empire et de la liberté du monde.

Etant donnée une dépense capitale et spéciale pour la guerre, disons de 60 millions, nous devons, en outre, autoriser une dépense de \$8,500,000 pour le rachat des billets du Trésor dont l'échéance est en novembre, soit un total de \$68,500,000, qu'il faudra solder avec le produit d'emprunts ou de taxes spéciales. Déjà nous avons emprunté 25 millions par l'émission du mois de juin. Il reste donc à parer aux \$43,500,000 qui restent.

En vue de faire face partiellement aux dépenses spéciales pour la guerre, il me faut proposer certains relèvements des droits de douane et d'accise portant sur des articles et denrées qui sont d'ordinaire frappés en temps de guerre. Ce sont particulièrement le café, le sucre, les spiritueux et le tabac qui sont visés. Sur le café vert, qui est admis en franchise lorsqu'il est expédié directement du pays de production, ou obtenu en entrepôt douanier dans le Royaume-Uni, nous proposons l'établissement d'un droit de 2 cents $\frac{1}{4}$ la livre d'après le tarif préférentiel anglais et de 3c la livre

au tarif général. Il en résultera sur le café un surcroît de revenu annuel de \$500,000, à peu près. En ce qui regarde le sucre, nous proposons que, sur l'article brut du commerce, marquant au polarimètre 75 degrés, le taux du droit soit sous le régime du tarif préférentiel anglais relevé de 25c à 88c les 100 livres, et sous le régime du tarif général de 31c $\frac{1}{2}$ à \$1.11 $\frac{1}{2}$ les 100 livres. Nous ne proposons aucun changement de tarif pour correspondre aux divers degrés excédant 75. En d'autres termes, nous proposons un relèvement de 63c par 100 livres, sous le régime du tarif préférentiel anglais, et de 80c par 100 livres sous le régime du tarif général. Sur le sucre brut marquant 96 degrés il est effectué sous le régime du tarif préférentiel un relèvement depuis 40c $\frac{1}{2}$ par 100 livres à \$1.03 $\frac{1}{2}$ par 100 livres, et sous le régime du tarif général, un relèvement depuis 57c $\frac{1}{2}$ par 100 livres à \$1.37 $\frac{1}{2}$ par 100 livres. Sur le sucre raffiné marquant 88 degrés au polarimètre, le taux du tarif préférentiel anglais sera porté de 72c à \$1.52 les 100 livres, et le taux du tarif général de 93c à \$1.93 les 100 livres. Il n'est opéré aucun changement dans les taux relatifs aux divers degrés excédant 88. En d'autres termes, nous proposons un relèvement de 80c par 100 livres, sous l'empire du tarif préférentiel anglais, et de 81c les 100 livres sous le régime du tarif général.

Sur le sucre raffiné marquant 99 degrés, nous proposons de relever le taux du tarif préférentiel anglais de 83c les 100 livres à \$1.63 les 100 livres, et la taxe du tarif général de \$1.07 $\frac{1}{2}$ à \$2.07 $\frac{1}{2}$. En d'autres termes, nous proposons de relever de quatre cinquièmes de cent la livre, sous le régime préférentiel anglais, et de 1c la livre, sous le régime du tarif général, les droits imposés sur le sucre raffiné. En nous fondant sur les statistiques des importations de l'année dernière, il y a lieu de prévoir que cette taxe spéciale sur le sucre va nous assurer des recettes supplémentaires de plus de 5 millions par année.

Sur le whisky, l'eau-de-vie, le genièvre et autres spiritueux distillés de même nature, nous proposons de relever le droit de \$2.40 à \$3 par gallon de preuve. Nous fondant sur le chiffre de la consommation de l'année dernière, nous prévoyons qu'il en résultera pour nous un surcroît de recettes de plus de \$2,500,000 par année. Certaines autres modifications secondaires dont il n'est pas nécessaire de parler ici, seront proposées, comme conséquence du relèvement des droits sur le café, le sucre et les spiritueux. En d'autres termes, certains changements, conséquence des précédents, devront

être effectués dans les droits sur certaines denrées, en raison du relèvement des droits sur les articles qui sont leur matière première. Sur les cigares et les cigarettes, nous proposons de relever le droit spécifique de \$3 la livre à \$3.50, et, sur le tabac manufacturé, nous proposons de le relever de 10c la livre. Le surcroît de revenu de cette somme sera de plus de \$200,000 par année. Je dois expliquer que, sous l'empire de l'annexe C du traité avec la France, aucun relèvement des droits douaniers sur les vins et les champagnes n'est possible. La raison en est que les droits sont fixes et spécifiques, et ne sont pas susceptibles d'augmentation tant que le traité reste en vigueur.

Tels sont les changements que nous proposons de faire au tarif douanier. J'aborde maintenant l'exposé des mesures relatives aux droits d'accise. Voici quels changements nous proposons. Sur les spiritueux nous proposons de relever les droits de \$1.90 à \$2.40 le gallon. Sur la liqueur de malt, de 10c à 15c le gallon; sur les cigares, de \$2 à \$3 par mille; sur les cigarettes, de \$2.40 à \$3 par mille; sur le tabac manufacturé, de 5c à 10c par livre. En nous fondant sur les chiffres de la consommation de l'année dernière, nous prévoyons une plus-value de \$6,600,000 par année dans les recettes de l'accise.

Relativement au relèvement des droits de douane ou d'accise sur les liqueurs et les tabacs, nous avons appris que des brasseurs, des distillateurs et des commerçants, prévoyant qu'il serait nécessaire de lever un impôt de guerre sur ces articles, ont depuis une quinzaine sorti d'entrepôt de fort grandes quantités de ces marchandises. J'ai sous la main des détails concernant l'accroissement anormal des recettes de la douane et de l'accise, détails que je communiquerai plus tard au comité. Si nous manquons de parer à la situation ainsi créée, nos mesures financières, pour autant qu'elles ont trait à ces articles, deviendraient inutiles, et nous serions privés pendant le reste de l'année d'une forte partie des recettes que nous espérons retirer de ces sources-là. Il me faut donc proposer qu'une partie des lois qui se rapportent aux droits de douane ou d'accise sera réputée être entrée en vigueur le 7 août 1914.

Ces impôts de guerre, qui ne représentent qu'une faible partie de l'accroissement des dépenses militaires ou navales causées par les circonstances critiques qui ont surgi, retomberont sur toute la population. Lorsqu'il acquittera ces impôts, chaque citoyen comprendra que la somme versée servira à la défense du pays et de l'empire.

[M. W. T. White.]

J'estime que nous retirerons de ces impôts de guerre un supplément de recettes d'environ \$7,000,000 pendant le reste de l'exercice. Cela laisse une somme de plus de \$36,000,000 qu'il faudra obtenir au moyen d'emprunts. Au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera, nous ferons de nouveaux emprunts, mais je dois déclarer à la Chambre que la somme que nous pouvons compter retirer de cette source est hypothétique et dépendra du cours des événements.

Dans ces circonstances, je me fais autoriser, en modifiant la loi concernant les billets fédéraux, à porter de 30 à 50 millions de dollars le montant du papier-monnaie que nous pourrions émettre moyennant une réserve d'or du quart de ce montant. Cela augmentera les disponibilités de \$15,000,000 empruntés aux nôtres sur le crédit national. Nous tirerons parti de cette mesure d'urgence selon qu'il sera nécessaire pour ajouter aux sommes empruntées ailleurs. J'ai déjà donné avis d'un projet de loi tendant à cette fin.

Quant aux effets de la guerre sur la situation industrielle ou commerciale du Canada, je ne me crois pas tenu de me prononcer sur ce sujet dans la présente circonstance. La guerre, à n'en pas douter, fera du tort à quelques-unes de nos entreprises, mais ce tort pourra être plus grave au début et ne pas durer longtemps. Dans ces circonstances, je sens que je puis demander avec confiance aux patrons de continuer leurs opérations autant que possible afin d'alléger le plus qu'ils pourront la misère que cause le manque de travail, et afin que le fardeau de la guerre ne pèse pas trop lourdement sur la classe ouvrière.

Plusieurs de nos industries, notamment l'agriculture, devront éprouver une recrudescence d'activité. Le commerce entre le Canada et la mère patrie recevra vraisemblablement une impulsion dont il serait difficile d'exagérer l'importance à l'égard de nos relations à venir. Si j'ai un avis à donner à toute la population canadienne c'est de persister, comme elle le fera, j'en suis sûr, à faire preuve du calme et de la modération qui l'ont toujours distinguée. La confiance est le suprême devoir patriotique—la confiance les uns envers les autres, la confiance dans notre patrie et ses institutions, dans l'empire, dans la justice de notre cause et dans le triomphe assuré de nos armes, sous la protection de la Providence.

J'ai l'honneur de déposer un projet de résolution ainsi conçu :